

FICHE 2 GESTION DES LOTS SANS TRAÇABILITÉ

Les lots de terres excavées arrivant sans document de transport car provenant d'un chantier ayant généré moins de 20 m³ / 36 tonnes de terres excavées peuvent être stockés et regroupés dans une logette/emplacement spécifique.

Ces déchets doivent entrer sous le CODE 170504



Lorsque le tas ou la logette atteint 500 m³ (ou que la masse criblée atteint 900 tonnes), un RQT doit être réalisé sur ce tas afin de caractériser le lot.

Le registre d'entrée de ce lot de terres doit être joint au RQT.

Afin de s'assurer que ces lots représentent bien 500 m³/ 900 tonnes, il est préférable que l'IA dispose de logettes calibrées à 500 m³ maximum.



Si l'IA pèse les terres après criblage, le lot peut aller jusqu'à

**900
tonnes**